



Papier obligatoire pour location appartement

Par **Titloup**, le **07/01/2012** à **00:35**

Bonjour,

Pouvez vous me dire qu'elles sont les papiers qu'il me faudrait obligatoirement pour prendre en location un appartement ?

Par avance merci

Par **Marion2**, le **07/01/2012** à **10:14**

Bonjour,

[citation]**Voici la liste des papiers qu'un propriétaire peut vous demander en vue de l'établissement du contrat de bail pour une location:**

- 1 - Trois dernières quittances de loyer**
- 2 - Justification de trois mois de salaire (photocopie des bulletins de salaire.) des deux conjoints.**
- 3 - Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus.**
- 4 - Photocopie de la taxe d'habitation de l'année passée.**
- 5 - Un justificatif de résidence. par exemple, une photocopie d'une facture téléphonique ou/et EDF ou un certificat de contrôle technique automobile...**

Tout autre document n'est pas exigible.

Cependant:

- 6 - La photocopie de la carte d'identité n'est pas exigible, mais constitue une preuve de bonne foi.**
- 7 - Fournissez un RIB si vous réglez vos loyers par virements mensuels automatiques.**

(Le propriétaire ne peut pas vous l'imposer, mais cette formule est simplificatrice et rassure le propriétaire).

N'oubliez pas que vous êtes dans l'obligation légale de souscrire une assurance pour prendre possession du local loué.

[/citation]